

ASSEMBLÉE ANNUELLE



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle

Promutuel Deux-Montagnes, société mutuelle d'assurance générale, ci-après désignée « la Société », convoque ses membres-assurés à son assemblée générale annuelle. Cette assemblée se tiendra le :

2 JUIN 2021 À 17 H

En mode virtuel uniquement

(Remis au 3 juin, à la même heure, en cas de force majeure.)

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Pour y participer, les membres-assurés doivent s'inscrire en utilisant l'une des méthodes suivantes au plus tard le 25 mai 2021 : en remplissant le formulaire à cet effet ([cliquez ici](#) pour accéder au formulaire d'inscription) ou en communiquant avec la Société par courriel à AGAPDM@promutuel.ca.

Il est à noter qu'une adresse courriel est nécessaire pour accéder à la plateforme virtuelle et bénéficier d'un droit de vote.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

Cette année, trois sièges sont en élection. Tout membre-assuré désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre à la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour avant l'assemblée, soit le 25 mai 2021 à 16 h, le bulletin de mise en candidature, les déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Tout envoi est fait à l'adresse AGAPDM@promutuel.ca où il peut également s'adresser pour se procurer les documents de mise en candidature ci-dessus. Passé ce délai, aucune candidature ne sera acceptée.

En conformité avec le règlement intérieur commun des sociétés mutuelles, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en déposant électroniquement auprès du secrétaire de la Société, au plus tard le 1^{er} juin 2021 à 12 h, un formulaire de procuration dûment rempli, disponible auprès du secrétaire. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Un procureur ou un représentant ne peut représenter qu'un seul membre.

Il y aura un tirage de prix de présence à la fin de l'assemblée.